



Organisent

En collaboration avec le pôle de recherche EMO

PROJET
DE DECOUPAGE
REGIONAL

un

Colloque international

Sur le thème

Entrepreneuriat, Innovation et Territoire

Le 11 et 12 Mai 2017 au Palais des congrès, Fès

Appel à communication

Coordination:

Oumhani EDDELANI

Asmae DIANI

Bouchra Debbagh

Argumentaire :

La dynamique territoriale que connaît le Maroc actuellement s'inscrit dans une mouvance restructurante à plusieurs niveaux. En effet, d'une simple circonscription administrative d'espaces géographiques, la tendance se fait progressivement vers des entités plus vivantes. Le processus d'opérationnalisation de la régionalisation avancée actuellement en gestation interpelle tous les acteurs intéressés par le fait territorial. L'enjeu est donc de réduire les disparités socio-spatiales, mais aussi de préserver les particularités faisant l'authenticité et l'empreinte de chaque territoire.

Dans ce contexte, les territoires qui gagnent sont ceux qui encouragent et soutiennent l'innovation et une gouvernance de qualité des structures territoriales, où l'entrepreneuriat apparaît alors comme un catalyseur permettant de répondre à la double contrainte du développement et de la durabilité. Le triptyque « Innovation, Entrepreneuriat, Territoire » se situe ainsi au cœur d'une pluralité de logiques et à la croisée de plusieurs dynamiques liant le local au régional, et ces derniers aux niveaux national et international. Quel sens donner à chacun des concepts de ce triptyque et quelle logique d'ensemble sous-tend ce dernier dans le contexte précis du Maroc ?

Face à la nouvelle dynamique d'investissement où la réussite économique n'est plus l'émanation de l'efficacité statique ni de la rente, la prospérité se base sur l'innovation aussi bien dans les processus que les procédés. En effet, c'est dans un environnement national particulièrement dynamique et stimulant que l'on rencontre des entreprises innovantes. Cependant, ce ne sont pas les segments isolés qui connaissent le succès, mais des grappes industrielles au sein desquelles circulent les informations, les savoir-faire et les technologies (Porter- 1998)

Or, isolées ou en grappes, les entreprises qui gagnent ne sont pas toutes détenues et/ou gérées exclusivement par des hommes. Un grand nombre de "firmes-bijoux ou intelligentes" sont assises sur les capacités de femmes compétentes, formées, informées et mues par la réussite de leurs projets et de leurs carrières.

L'intérêt accordé de plus en plus à l'entrepreneuriat féminin traduit la reconnaissance des femmes à innover. D'ailleurs l'entrepreneur schumpetérien "capable de transformer une idée ou une invention en une innovation" peut être aussi bien une femme qu'un homme. L'essentiel c'est qu'il (ou qu'elle) soit capable « d'attaquer, d'innover et de semer la perturbation pour geler l'action des concurrents » (Tarondeau – 1993)

L'innovation qui est souvent considérée comme "la mise en œuvre d'un produit ou d'un procédé (nouveau ou sensiblement amélioré) ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, celle du lieu du travail ou les relations extérieures" (MICMNE - 2007), a besoin d'écosystèmes favorables aux regards innovants des acteurs et permettant une maîtrise des métiers, une bonne connaissance des marchés avec ouverture sur le social et le sociétal.

Conjuguée alors au territoire, l'innovation désigne l'intégration de nouveaux usages dans un modèle territorialisé de développement d'un groupe, d'une communauté ou d'une société. Cette intégration alimente les mécanismes de régulation et du vivre ensemble (Fontan- 2011). Mais, pour qu'elle soit atteinte et, surtout, fructueuse et pérenne, une telle innovation exige une bonne gouvernance.

Inscrite dans le sillage du nécessaire droit de regard sur les organismes par ceux qui les ont missionnés, la gouvernance territoriale est un « processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources asymétriques autour d'enjeux territorialisés visant la construction collective d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des

dispositifs multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et des innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires» (Champrigaud- 2011).

En effet, un territoire innovant, bien gouverné, compétitif et attractif doit être en mesure d'intégrer de manière aisée et synchrone trois dimensions : une *dimension identitaire*, caractérisée par la sémantique de sa désignation, ses limites, son histoire et son patrimoine, et par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres. Une *dimension matérielle* faisant dudit territoire un espace doté de propriétés naturelles ou matérielles qui sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales. Une *dimension organisationnelle* comme entité dotée d'une organisation d'acteurs sociaux et institutionnels aux identités différentes mais à mission transversale ; dont l'objectif est de chercher une cohérence d'ensemble pour un développement réfléchi du territoire en question (Gagon-2014).

Suite à la « stratégie du zèbre » (Ohmae-1995) faisant que le capital n'aborde plus les territoires de manière uniforme, la compétitivité n'est plus seul apanage des entreprises et des nations, mais interpelle de plus en plus toutes les entités territoriales infra- étatiques dont surtout les régions et les grandes métropoles. On n'aborde plus un marché de façon globale et indifférenciée mais grâce à des implantations région par région et localité par localité.

Face à une question de fonds sur l'organisation territoriale et la responsabilité « qui fait quoi ? Comment et pourquoi ? », le principe de subsidiarité - à condition d'être appliqué – pourrait apporter des éléments de réponse. L'Etat devrait se charger essentiellement des projets structurants alors que les régions devraient s'attaquer aux projets régionaux en s'appuyant sur les orientations de la politique nationale. Ce rappel fait qu'on ne peut pas parler de subsidiarité sans rappeler l'intérêt d'une sorte de *rationalité à visage humain* même si la performance économique reste toujours de grande importance. Dans un contexte économique de crise la rationalisation reposant sur la mutualisation des coûts est opportune. Reste la difficulté de réformer car les résistances des fonctionnaires d'une part, des élus et des citoyens de l'autre sont bien réelles (Giully, 2016).

In fine, l'entrepreneuriat intervient comme support, source et cible de l'innovation induisant à son tour l'émancipation des territoires. Chaque territoire est actuellement contraint de mettre en place une stratégie d'innovation lui permettant de mettre en valeur ses potentiels matériel, humain et patrimonial. À l'image des entreprises, abstraction faite de leurs spécificités, les territoires peuvent concevoir et développer des systèmes d'innovation à leur échelle en s'appuyant sur les dynamiques endogènes mais aussi en connexion avec les réseaux similaires dans une logique partenariale et en valorisant le capital immatériel.

L'innovation n'est donc pas l'apanage des seules zones d'effervescence telles que « Casa-Technoparc » ou « Rabat technopolis » espérant s'inscrire dans l'ambiance de Bangalore ou de la Silicone valley. « Innover en entreprenant » et « Entreprendre en innovant » sont deux dynamiques interconnectées et porteuses de développement territorial durable à condition que l'institutionnel cadre le processus dans sa globalité.

Tous les territoires peuvent être innovants mais une interrogation de taille se pose surtout dans le contexte des pays en voie de développement : Comment orchestrer innovation, entrepreneuriat et territoire pour que ce dernier cesse d'être un simple espace support d'affectation et/ou de localisation des ressources et devenir un milieu émettant lui-même des ressources génériques et non transférables. C'est autour de cette question de fonds que ce colloque aspire capitaliser et valoriser l'existant et s'en servir comme élan pour l'avenir proche et lointain. Chercheurs, académiciens, experts, praticiens et institutionnels sont tous conviés à réfléchir sur les axes listés ci après.

Axes thématiques:

- Fondements conceptuels et controverses théoriques en Entrepreneuriat et Innovation.
- Aspects paradigmatiques et mesures des processus d'innovation territoriale et sociale.
- Rôle des acteurs (Etat, Entreprises, Société civile, organismes de formation et de recherche, associations professionnelles, communautés,...) dans la promotion du tryptique Innovation, Entrepreneuriat et territoire.
- Entrepreneuriat et systèmes territoriaux d'innovation (STI, Clusters, Pôles de compétitivité...) de la théorie aux expériences comparées (Sud-Sud, Nord-Sud et Sud-Nord).
- Compétitivité et Gouvernance territoriale.
- Géostratégie, Entrepreneuriat et changement social.
- Entrepreneuriat collectif, durable, social et solidaire.
- Entrepreneuriat féminin.

Comité scientifique:

- ADIDI Abdelaziz (INAU – Rabat)
- BENMLIH Khalid (FSJES – USMBA – Fès)
- BENRAIS Bouchra (FSJES – USMBA – Fès)
- CREVOISIER Olivier (Université de Neuchatel- Suisse)
- DEBBAGH Bouchra (FSJES – USMBA – Fès)
- DEOKHO Cho (Université de Daegu- Coré du Sud)
- DIANI Asmae (FSJES – USMBA – Fès)
- EDDELANI Oumhani (FSJES – USMBA – Fès)
- EL HIRI Abderrazak (FSJES – USMBA – Fès)
- EL MALLOUKI Lhoussaine (FSJES – USMBA – Fès)
- FORTIN Marie-José (CRDT- UQAR- Rimouski- Canada)
- FOUGUIG Brahim (FSJES – USMBA – Fès)
- KHATTABI Abdellatif (ENFI- Salé)
- MAKOUDI Ouafae (FSJES – USMBA – Fès)
- MANSOUR Assou (FSJES – USMBA – Fès)
- MAZZOLA Fabio (Université de Palermo- Italie)
- McELWEE Gerard (University of Huddersfield, UK)
- MOUSSA Abdelkrim (FSJES – USMBA – Fès)
- NIJKAMP Peter (Université Libre d'Amsterdam)
- NMILI Mohammed (FSJES – USMBA – Fès)
- PECQUEUR Bernard (Université de Grenoble- France)
- PHENIQI Youssef (FSJES – USMBA – Fès)
- SAADANI Ghali (FSJES – USMBA – Fès)
- SKOURI Abdelhamid (FSJES – USMBA – Fès)

SQUALLI Abdelaziz (FSJES – USMBA – Fès)
TOMAZ Dentinho (APDR- Portugal)
TORRE André (INRA- Agroparitech- University Paris Saclay)
ZYKI Mustapha ((FSJES – UKA – Marrakech)

Comité d'organisation :

ALAMI KASRI Leila (FSJES – USMBA – Fès)
AZOUGAGH Ahmed (FSJES – USMBA – Fès)
DEBBAGH Bouchra (FSJES – USMBA – Fès)
DEBBAGH Issam (FSJES – USMBA – Fès)
DIANI Asmae (FSJES – USMBA – Fès)
EDDELANI Oumhani (FSJES – USMBA – Fès)
EL AZZAOUI Aicha (FSJES – USMBA – Fès)
LAARIF Mohammed (FSJES – USMBA – Fès)
LAGHRIM Hakima (FSJES – USMBA – Fès)
MAGDOUD Amina (FSJES – USMBA – Fès)
MOUMNI Mohamed (FSJES – USMBA – Fès)
MADHAT Fatima Zahra (EST- USMBA – Fès)
OUSSALEH Lakbir (FSJES – USMBA – Fès)

Références bibliographiques :

- Boyer, R. et d'autres, 1997, les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation, Economica, Paris.
- Champrigaud A. et d'autres, 2011. *Guide pour la mise en oeuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*, © Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, Supagro, Université Montpellier 1. Diffusion INRA-Montpellier, 155 pages.
- Crevoisier, O. 2001, les milieux urbains, innovation, systèmes de production et ancrage, IRER, Neuchatel, Suisse.
- Davezies L. & Talandier M., 2014, L'émergence de systèmes productivo-résidentiels – Territoires productifs, territoires résidentiels, quelles interactions ?, Paris, La Documentation Française, Travaux n°19, 136 p.
- Doloreux, D. et Stève Dionne, 2007, évolution d'un système local d'innovation en région rurale, CRDT, Rimouski Canada
- Eddelani , O. 2009, cluster : écosystème d'innovation et incubateur d'organisation compétitive, cas de la région Fès Boulemane, Edition L'Hizmattan, Pp 133-168.
- Edelblutte, S. 2010, paysages et territoires de l'industrie en Europe, héritage et renouveaux, Edition Ellipses.
- Fontan, J. M. 2011, développement territorial et innovation sociale, in Revue interventions économiques, URL : <http://interventionséconomiques.revues.org/369>
- Howells, J. 1999, « regional innovation système », in Policy in a global economy, Cambridge university Pres
- Janssen, F., Schmitt, C. 2011. « L'entrepreneur, héros des temps modernes? Pour une analyse critique de l'entrepreneuriat », In : Taskin, L. et de Nanteuil, M. (dir.) *Perspectives critiques en management. Pour une gestion citoyenne*, De Boeck, pp. 163-184.
- Lussault Michel, *L'homme spatial*, Paris, Seuil, 2007, 363p

Massinda, M. 2001, les systèmes locaux d'innovation, quelle portée pour les pays les moins avancés ? Journal Canadien des Sciences Régionales

Scheibling, J. -1995, Territoire français, permanences et mutations, Hachette (réédité en 1999 et 2003)

Sedjari, A. (S/D), Gouvernance, réforme et gestion du changement ou quand le Maroc se modernisera... », Editions L'Harmattan, Paris, 2008.

St-Pierre, J., Cadioux L. 2011. « La conception de la performance : Quels liens avec le profil entrepreneurial des propriétaires dirigeants de PME ? », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 11, no 1, pp. 7-26.

Van Doren, P. 1996, « un programme de développement régional pour Charleroi ou comment mieux comprendre la démarche du milieu innovateur ?in du local au global, les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique, harmattan, Paris , Pp 143- 162.

Calendrier ou date à retenir :

Vendredi 28 Octobre 2016 : date limite d'envoi des propositions de communication

Les propositions devront être adressées à (laredelriet@gmail.com). Elles consisteront en des résumés de 3 000 - 4 000 caractères (espaces compris). Les auteurs devront préciser leurs noms, prénom, fonction, structure de rattachement et adresse courriel.

Vendredi 25 Novembre 2016 : réponse de l'évaluation des propositions de communication par le comité scientifique

Vendredi 24 Février 2017 : date limite d'envoi du texte intégral de la communication.

Vendredi 28 Avril 2017 : réponse définitive du comité scientifique

Judi et Vendredi 11 et 12 Mai 2017 : Déroulement du colloque

Modalités de soumission :

Les propositions de communication peuvent relever de divers champs disciplinaires (économie et gestion, sociologie, géographie, droit et sciences politiques, sciences de l'environnement, aménagement...). Elles devront impérativement préciser, en deux pages maximums : *la problématique, la méthodologie et le cadre d'analyse, quelques éléments de résultats et les principaux éléments de bibliographie.*

Consignes sur Le format et la rédaction des textes :

Les meilleurs textes qui s'inscrivent dans la thématique principale et qui seront retenus par le Comité Scientifique du colloque seront acheminés vers la Revue Innovation, Entrepreneuriat et Territoire (RIET) et feront l'objet d'une évaluation en double aveugle par le comité de lecture de ladite revue pour une publication dans un dossier spécial.

Seules les communications ayant été présentées dans le cadre de ces journées et n'ayant fait l'objet d'aucune autre forme de publication en colloque ou revue pourront être retenues.

Première page, non numérotée, comprendra uniquement :

- Le titre de l'article petit majuscule (Times new roman 18 gras).
- Le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur affiliation (Times new roman 14 gras).

- L'adresse électronique de l'auteur à qui la correspondance doit être adressée (Times new roman 12).

- Un résumé à interligne simple d'environ 500 mots (10 à 15 lignes), contenant notamment l'objectif de la recherche, les éléments essentiels de son cadre théorique et méthodologique ainsi que ses principaux résultats (Times 12, justifié) (l'abstract doit être en français et en anglais).

- Un maximum de cinq (5) mots clés (Times new roman 12) en précisant la classification JEL.

Corps du texte (format A4) : marges supérieures, inférieures et latérales de 2,5 cm. Le texte, y compris les notes de bas de pages, la bibliographie et les annexes. Le texte intégral ne doit pas excéder 15 pages. Il sera écrit en Times New Roman (12 points), en interligne simple et sera justifié (aligné à gauche et à droite). Les pages doivent être numérotées sans *en-tête* ni *pied de page*.

Les titres : petites majuscules. Niveau 1 : (Times new roman 14 gras) niveau 2 (Times new roman 12 gras).

Les notes de bas de page auront la numérotation continue en commençant à chaque page (TNR 10).

Dans le texte, les références apparaîtront entre parenthèses avec le nom et l'année de publication et page. Les références d'auteur(s) ayant publié plus d'une fois au cours de la même année doivent être identifiées chronologiquement par une lettre suivant l'année (ex : 2004 a, 2004 b).

La bibliographie ne comporte que les sources citées dans le corps du texte. Les références doivent y être présentées dans l'ordre alphabétique du nom du premier auteur. Chaque mention doit être complète et précise selon les modèles scientifiquement reconnus.

Les figures et les tableaux seront numérotés de façon continue. Le titre en haut et la source en dessous.

La dénomination du fichier devra comporter uniquement le nom de l'auteur. En cas de plus d'un auteur il faudra mettre le nom qui apparaît le premier dans le papier.

Les papiers qui ne respecteront pas les normes de forme indiquées en haut seront renvoyés par le comité d'organisation pour remodelage. Les papiers conformes aux règles de forme seront soumis à l'évaluation de fond du comité scientifique.

Partenariats :

